L2S PATRIMOINE
SYNDIC • GESTION LOCATIVE • TRANSACTION

TRANSACTION - GRILLE TARIFAIRE

(MISE A JOUR AU 30 JUIN 2026)

01 - Honoraires de transaction

Prix de vente	Honoraires maximums TTC
Jusqu'à 100 000 EUR	6 000 EUR TTC
De 100 001 EUR à 200 000 EUR	6 % TTC
De 200 001 EUR à 300 000 EUR	5 % TTC
De 300 001 EUR à 500 000 EUR	4,5 % TTC
De 500 001 EUR à 750 000 EUR	4 % TTC
Au-delà de 750 000 EUR	3,5 % TTC

Les tranches ne sont pas cumulatives. Le taux correspondant à la tranche du prix de vente s'applique à la totalité du prix. Les montants et taux indiqués constituent des honoraires maximums TTC.

02 - Ce que comprennent nos honoraires

- Estimation du bien et analyse du marché local
- Conseil sur le positionnement du prix et la stratégie de commercialisation
- Préparation et mise en valeur de l'annonce
- Photographies et constitution du dossier commercial
- Diffusion sur les supports et portails sélectionnés par L2S Patrimoine
- Réception et qualification des demandes acquéreurs
- Organisation et réalisation des visites
- Recueil et analyse des offres d'achat
- Vérification du plan de financement des acquéreurs
- Négociation et accompagnement du vendeur
- Transmission du dossier au notaire et suivi du compromis / de la promesse
- Suivi du dossier jusqu'à la signature de l'acte authentique

03 - Exemples d'honoraires

Prix de vente de 150 000 EUR	9 000 EUR TTC
Prix de vente de 250 000 EUR	12 500 EUR TTC
Prix de vente de 400 000 EUR	18 000 EUR TTC
Prix de vente de 600 000 EUR	24 000 EUR TTC
Prix de vente de 800 000 EUR	28 000 EUR TTC